

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

N°2026-03-03

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 18

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, MAYMAT Philippe, MALY Véronique, LORMIERES Philippe, BELDA Laure, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard, CANTALOUBE Julie, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, ROUMAGNAC Loïc, SALAT Marie-Morgane, BOURNET Fabien

Absente excusée : 1

CASTANIÉ Alice donne pouvoir à CANTALOUBE Julie

Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal N°2026-03-02 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

Monsieur le Maire précise que considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une liste de candidats est la suivante :

- Liste Saint-Nauphary Dynamique représentée par Mr PAILLARES Bernard :
 - 1^{er} adjoint : Mathieu ALBERT
 - 2^{ème} adjoint : Caroline PECQUENARD
 - 3^{ème} adjoint : Philippe LORMIERES

AR Prefecture

082-218201671-20260320-2026_03_03-DE
Reçu le 21/03/2026

- 4^{ème} adjoint : Véronique MALY
- 5^{ème} adjoint : Philippe MAYMAT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste Saint-Nauphary Dynamique représentée par Mr PAILLARES Bernard : 19 voix (dix-neuf voix).

La liste Saint-Nauphary Dynamique représentée par Mr PAILLARES Bernard ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. ALBERT Mathieu : 1er adjoint au Maire

Mme PECQUENARD Caroline : 2^e adjoint au maire

M. LORMIERES Philippe : 3^e adjoint au Maire

Mme MALY Véronique : 4^e adjoint au maire

M. MAYMAT Philippe : 5^e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 21 Mars 2026.

Le Maire,
Bernard PAILLARES



Le secrétaire
Marie-Morgane SALAT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du 21/03/2026

LE MAIRE
Bernard PAILLARÈS

